

---

Adresse de la société populaire de Marseille qui témoigne sa joie à la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Marseille qui témoigne sa joie à la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 29 floréal an II (18 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 425;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27072\\_t1\\_0425\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27072_t1_0425_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plusieurs circonstances ont prouvé notre attachement à nos devoirs et notre profond respect pour les sages lois qui émanent de votre sublime assemblée. Nous vous réitérons encore ce zèle infatigable à surveiller l'intrigue et à honorer les mœurs et la probité. Vous nous en avez montrés l'exemple, nous n'en pouvons suivre un plus beau; lui seul peut conduire les vrais enfants de la patrie au bonheur que vos travaux leur assurent.»

GEITRAS (ci-devant *présid.*).

g

La Société populaire et régénérée de Marseille écrit en ces termes: « Tandis que le canon et le courage des républicains rétrécissent le domaine des tyrans, nous, placés entre les Alpes et les Pyrénées, nous sommes témoins des glorieux succès de la République ». Cette Société témoigne sa joie à la Convention nationale, et elle l'invite à ne quitter le timon qu'elle conduit, qu'à la paix (1).

[Marseille, 17 flor II] (2).

« Représentans du peuple français,

Tandis que le courage et le canon républicain rétrécissent le domaine des tyrans couronnés, et font mordre la poussière à des milliers d'esclaves; nous placés entre les Alpes et les Pyrénées qui journellement retentissent du bruit de nos glorieuses attaques, pourrions-nous un instant concentrer notre joie? Pourrions-nous ne pas l'épancher dans le sein du premier auteur de tant de triomphes éclatans? Sans doute, c'est vous-mêmes, Législateurs, qui avez pour toujours enchaîné le succès au char de notre Révolution. Vous avez fait dresser l'échaffaud pour les traîtres, et la victoire est devenue la compagne inséparable de la liberté! Vous avez ressuscité la véritable gloire, et les héros se sont multipliés! Vous avez rendu la loi, seule souveraine et toutes les têtes se courbent sous l'empire de la volonté générale! Vous avez aimé le peuple, et le peuple dans l'instant remonte à sa dignité, venge ses droits, et devient avec éclat tout ce qu'il voulait être depuis 89.

Montagne, ce sont là tes bienfaits! Tu es la source féconde de notre prospérité guerrière, de notre bonheur domestique, et de nos vertus sociales. Soutiens ta gloire si bien méritée, surpasse en prodiges les Législateurs de Sparte et d'Athènes, forge sans cesse nos mœurs qui seconderont tes hardis projets et n'abandonne à d'autres mains le timon de la République que lorsque la paix, (fruit unique de tes talens et de ton étonnante énergie), aura couronné le Sénat par le peuple et le peuple par le Sénat. Vive la République! ».

G. CARLE (*présid.*), A. PERRIN (*vice-présid.*), ISOARD, F. GALIBERT, A. MOSLY, LARIAUD, ARGILE, FIQUET, CHABRE, BONY, J.R. BELLON (*secrét.-adj.*), FOSSY (*secrét.*), BRUN, JAUFFANT [et 1 signature illisible].

(1) P.V., XXXVII, 280. B<sup>4n</sup>, 29 flor.; M.U., XXXIX, 475; J. Paris, n° 504.

(2) C 303, pl. 1114, p. 1.

h

La Société populaire de Passy-lès-Paris adresse ses reconnoissances à la Convention nationale sur la morale qu'elle vient de proclamer au nom du peuple français, et elle l'invite à rester à son poste (1).

Une députation est admise à la barre.  
Le citoyen COMBAULT, orateur :

« Représentans du peuple,

L'athéisme ne peut exister dans le sein d'une nation qui a des lumières, des vertus et des lois.

L'homme de bonne foi ne peut pas plus constater l'existence de l'Être suprême, que celle de l'univers qu'il a créé.

En livrant à la vengeance des lois les monstres qui professoient l'athéisme, pour pervertir la morale publique, vous avez prouvé que ce n'est pas en vain que vous aviez mis à l'ordre du jour, la justice et la morale.

L'idée d'une vie future fait le bonheur de l'homme de bien; elle n'épouvante que les méchans.

Lorsque le rapport et le décret immortel du 18 floréal sont parvenus à la Société, elle en a mis la lecture et la méditation à l'ordre du jour, et arrêté par acclamation, dans sa séance du 26 floréal de vous remercier et de vous bénir de ce nouveau bienfait.

Elle a même invité la municipalité de substituer à l'inscription qui est sur la porte du temple les mots de l'article 1<sup>er</sup> de votre décret du 18 floréal et elle espère du civisme reconnu de cette municipalité que ce changement s'effectuera.

C'est toi, Montagne sainte, qui du poste élevé où ton civisme t'a placé a reconnu l'existence de l'Être suprême, et l'immortalité de l'âme. Tu as écrasé aussitôt le monstre, qui se vautroit dans la fange, pour obscurcir cette vérité constante; et l'univers qui t'admire a reçu de toi une nouvelle preuve de ta vertu.

Et vous tous qui représentés si dignement la première nation du monde, recevés les témoignages de notre reconnoissance. Restés à votre poste jusqu'à ce que votre morale publique soit assise sur des bases inébranlables. Et nous, occupés sans cesse à préparer la foudre qui doit exterminer les tyrans et leurs esclaves, surveillant sans relâche l'exécution des lois, et propageant l'esprit public, nous continuerons nos efforts, pour seconder vos vues bienfaisantes et la réunion de tous les amis de la liberté et des mœurs assurera le bonheur du genre humain » (2).

[P.V. de la séance extraordinaire du 28 flor.].

Présidence du citoyen Vacquerie.

« La Société ayant chargé son comité de correspondance de rédiger une adresse de félicitation et de remerciement (au sujet du décret, qui déclare que le peuple français reconnoit l'Être suprême) à la Convention nationale, un des

(1) P.V., XXXVII, 280. B<sup>4n</sup>, 3 prair.; Mon., 503; Débats, n° 606, p. 405.

(2) C 303, pl. 1114, p. 3.